

Compte rendu de séance

Séance du 6 Février 2016

L' an 2016 et le 6 Février à 10 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie sous la présidence de DAVID Éric Maire

Présents : M. DAVID Éric, Maire, Mmes : BOURGEOIS Brigitte, DEHOUX Marie-Aude, GASTÉ Nelly, HENRY Bénédicte, POISSON Christine, MM : BAZEAU André, CHATAIGNIER Michel, CHOISY Frédéric, CROSNIER Jérôme, ORY Charles

Excusés :Mmes : BELLEGUIC Marianne (procuration à POISSON Christine), HENRY Bénédicte (procuration à ORY Charles), GERVAIS Stéphanie, MM : DOBER Louis (procuration à DAVID Éric)

Absents :M.RANNOU Mickael

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 10

Date de la convocation : 30/01/2016

Date d'affichage : 30/01/2016

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture de La Flèche
le : 06/02/2016

A été nommé(e) secrétaire : POISSON Christine

Objet(s) des délibérations

Ouvertures crédits d'investissements avant vote budget 2016

réf : 06-02-2016-01

Le Maire rappelle que conformément à l'article 15 de la loi du 5 janvier 1988, le Maire peut mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent.

Dans l'attente du vote du budget 2016 et conformément à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- L'exécutif de la collectivité territoriale est en droit de mettre en recouvrement des recettes et de mandater des dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente,
- En outre, il peut, sur autorisation de l'organe délibérant, mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;

Afin de ne pas pénaliser les entreprises et de permettre le paiement des fournisseurs avant le vote du budget primitif 2016 et après en avoir délibéré et adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé, le mandatement des dépenses d'investissement (hors reports), dans la limite de 103 889,63€ (25% de 415 558,52 €).

- Ces dépenses seront mandatées :
 - Chapitre 23, compte 2313
 - Choynet Bardou situation 1 : 9463.01 €
 - Choynet Bardou situation 2 : 1527.79 €
 - Quali plaque situation 1 : 7988.53 €
 - Préchais service situation 1 : 9420.53€

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Séance levée à: 10:15

En mairie, le 08/02/2016
Le Maire
Éric DAVID